

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HÉRAULT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID : 034-2134021 18-20240201-0042024-DE

Berger
Levrault

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 25/01/2024

Date d'affichage : 02/02/2024

DELIBERATION N° 004-2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le premier février à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de
Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Cindy CIECIERSKI, Bernadette GUIRAUD, Christophe MAUREL, Marie-France MAUREL, André RIGAL, Yves ROBIN, et Fabien SCHURRER.

Absents : Christine FERRET, Malvine MORERA et Laurent RUDELLE

Pouvoirs : Christine FERRET donne pouvoir à Lucienne ANDRIEU
Malvine MORERA donne pouvoir à Patricia ARNOLD
Laurent RUDELLE donne pouvoir à Cindy CIECIERSKI

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DEVIS DIAGNOSTIC AMIANTE
MAISON DE RETRAITE – MAISON FAUTRE – MAISON DORDE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs entreprises ont été contactées afin de fournir des devis concernant le diagnostic amiante de la maison de retraite, la maison Fautre et la maison Dorde.

En effet, avant de procéder à la démolition des bâtiments maison de retraite, la maison Fautre et la maison Dorde, il est nécessaire de procéder à la recherche d'amiante.

Les devis réceptionnés sont les suivants :

SARL 2A protection : 8 092.97 € TTC

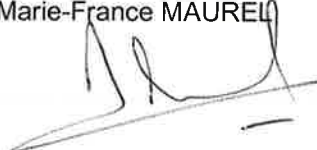
DEKRA : 10 620 € TTC

OCCI Expertise : 9 684 € TTC

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 15 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de la société SARL 2A protection pour un montant total de 6 744.14 € HT soit 8 092.97 € TTC et tous les documents qui s'y rapportent.

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.